

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2023

Délibération n°2023-11 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2023

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2023.

Nombre de membres votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 5 juillet 2023

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Réunion du conseil d'administration

9 MARS 2023

Procès-verbal

Présidente du conseil d'administration : Anne BOUVEROT

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Procuration à C. AIMÉ jusqu'à 10 h 47

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. ABITBOL	Présent	B. LASA ILUNDAIN	Présente
E. COLLARD	Présent		
M. ETEVE	Présent		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J. LEBRUN THAURONT	Présente	S. MANET	Présente
		S. PATIÈS-GORIZZA	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Présente	L. ENGEL	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL
J. KHALFA	Présent	M. PITTET	Absente
M. LAIGNEAU	Présente	X. LAZARUS	Présent
J.-M. GUÉHENNO	Pouvoir à A. BOUVEROT	B. FAYE	Présent puis procuration à X. LAZARUS à partir de 12 heures
S. ISRAËL	Procuration à A. BOUVEROT		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Présent
D. TARAVELLA	Absent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présent
R. CARUANA	Présent
D. BUTIGIEG	Présente
G. JOLY-JAGOT	Présente
C. GUICHARD	Présente
I. LE LOROUX	Présente

Assistait également à la séance : M. BRIGANT.

ORDRE DU JOUR

Introduction de la présidente du conseil d'administration.....	5
I. Procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022.....	5
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL.....	6
1. Présentation par le Directeur	6
2. Distinctions 2022	7
III. Points financiers et administratifs	8
1. Compte financier 2022 (vote)	8
2. Budget rectificatif n° 1 exercice 2023 (vote)	11
3. Nomination des commissaires aux comptes (vote)	12
4. Actualisation de la cartographie des risques et du plan d'action contrôle interne financier	12
5. État des conventions signées en 2022	13
6. Attribution d'un logement pour nécessité absolue de service (vote)	13
IV. Points ressources humaines	14
1. Décharges et congés pour recherche MCF (vote).....	14
2. Modification de la note de gestion relative au RIFSEEP (vote).....	21
V. Présentation d'une entité de l'ENS-PSL : École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales	22
VI. Présentation des plans d'action immobilier et numérique	24
VII. Points scolarité	25
1. Exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024 (vote)	25
2. Engagement décennal (vote).....	25
VIII. Question(s) diverse(s).....	26
1. Bien-être des doctorants et doctorantes et sondage du département de chimie	26
2. Pérennisation de l'internat	30

La séance est ouverte à 9 h 05.

Introduction de la présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT indique que le quorum de 13 membres présents ou représentés sur 25 est atteint, avec 16 votants en présentiel, 4 à distance et 4 représentés, soit 24 au total. Elle donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Laurence ENGEL à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Anne BOUVEROT ;
- Stéphane ISRAËL à Anne BOUVEROT.

Par ailleurs, des procurations additionnelles ont été données par :

- Barthélémy FAYE à Xavier LAZARUS, à partir de 12 heures ;
- Frédérique FLECK à Carole AIMÉ, jusqu'à 10 h 45.

Anne BOUVEROT accueille cinq nouveaux membres élus au conseil d'administration pour un mandat de deux ans, dont trois représentants des élèves, un représentant des étudiants et un représentant des doctorants. Elle les invite à se présenter avant de procéder à un tour de table.

Les nouveaux membres se présentent, puis il est procédé à un tour de table.

Anne BOUVEROT rappelle que conformément aux règles de recevabilité, l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour doit être proposée par écrit par trois membres du conseil, au moins deux jours ouvrés à l'avance. Ces conditions étant remplies, deux questions ont été ajoutées, portées par :

- Nicolas CHÉRON, sur le bien-être des doctorants et doctorantes, avec un sondage du département de chimie ;
- Edwin COLLARD, sur la pérennisation de l'internat.

Ces points seront traités en fin de séance, les documents afférents ayant été transmis sur la plateforme.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de modification, au-delà des remarques déjà transmises.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Nombre de votants : 23 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 1

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

1. Présentation par le Directeur

Frédéric WORMS remercie à nouveau Anne BOUVEROT de présider ce conseil et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus étudiants. Il souligne que les sujets que l'instance aura à examiner lors de cette séance sont essentiels en eux-mêmes et se situent dans des logiques et temporalités d'ensemble. C'est vrai des grands dossiers qui seront spécifiquement discutés mais aussi de quelques autres, sur lesquels il apportera des informations complémentaires au titre des actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL.

S'agissant des dossiers majeurs, Frédéric WORMS rappelle que le conseil d'administration examinera ce jour le compte financier de l'exercice budgétaire de l'année écoulée. Chacun aura constaté les contraintes de l'École, qu'il faut situer dans des logiques temporelles, ponctuelles pour certains éléments, et dans une dynamique d'ensemble solide, dont il faut espérer une croissance constante.

En termes de temporalité longue, seront présentés les plans d'action immobilier et numérique, qui ne portent pas encore sur le contenu de la stratégie effective mais constituent une étape d'anticipation et de préparation importante pour jalonner les années à venir.

Le conseil évoquera également certaines actions qui, malgré les contraintes budgétaires, semblent possibles et nécessaires dans une perspective d'ensemble. Il s'agit notamment des mesures relatives aux décharges et congés pour les chercheurs de l'ENS, dans un cadre général assumé et dans une logique temporelle concernant toute l'École et tous les collègues.

S'agissant des actualités de l'ENS, Frédéric WORMS signale que grâce au directeur des relations internationales, un financement a été obtenu récemment, à travers des bourses accordées par le ministère de l'enseignement supérieur pour la mobilité des normaliennes et normaliens. Il reste relativement limité, à hauteur de 80 000 euros, mais permettra à ces derniers de mieux financer leurs séjours à l'étranger.

Ce financement a été accordé en grande partie à travers le programme Suds, qui représente un engagement fort de l'ENS envers l'Afrique et les autres Suds, et l'a ainsi remis en orbite, en quelque sorte. En effet, ce programme est en cours de lancement officiel, avec un premier cours conjoint enseigné lundi. Par ailleurs, ces bourses de mobilité s'inscrivent dans le cadre de l'ouverture sociale de l'ENS. Ainsi, il s'agit en apparence d'un petit sujet mais il rejoint toutes les questions majeures de l'École.

De même, des bourses ont été accordées à toutes les étudiantes entrées à l'École par ce qui est encore appelé le concours « voie universitaire », dans trois disciplines scientifiques où les femmes sont très minoritaires : les mathématiques, l'informatique et la physique. Elles s'intègrent dans le sujet « femmes et sciences » en général, et celui plus large de l'école inclusive. Ainsi, la thématiques « femmes et hommes », portée par Charlotte JACQUEMOT, sera à l'ordre du jour toute l'année, jusqu'à l'école d'hiver de l'an prochain, consacrée à l'école inclusive.

Frédéric WORMS voulait souligner ces exemples très ponctuels de l'action de l'ENS, qui demeure insuffisante en raison des contraintes de financement. C'est malgré tout un point fort que de financer systématiquement ces étudiantes, qui ne sont pas salariées et dont il espère qu'elles seront ainsi incitées à s'engager dans des carrières scientifiques. Il est entouré ici par deux femmes scientifiques de premier plan, et d'autres sont présentes dans cette salle et à l'École, mais ce n'est toujours pas suffisant.

S'agissant des actualités de l'université PSL, Frédéric WORMS se propose de mentionner, sous le contrôle d'Alain FUCHS, un ou deux sujets en les situant dans une perspective plus large. Le premier concerne les contrats de recherche, en plein développement, dont l'angle financier sera évoqué plus tard dans la séance. PSL soutient largement l'École sur toutes ces questions et la création du service mutualisé d'aide au montage de projets et à la gestion de contrats de recherche est en cours de finalisation. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Alain FUCHS et tous les chefs d'établissement de PSL de la confiance et du soutien accordés à l'École, en termes de postes, dans ce cadre.

Le deuxième exemple, ponctuel mais touchant des enjeux d'ensemble, a trait à l'immobilier. Le projet est encore hypothétique mais Alain FUCHS a convoqué un conseil d'administration extraordinaire de l'université PSL pour évoquer la possibilité d'achat du bâtiment Concordia, situé à proximité immédiate de l'ENS. Ce projet est très loin d'être réalisé mais est emblématique. Ce bâtiment accueillerait des logements étudiants et éventuellement des bureaux du siège de l'université PSL. L'École est également concernée à travers sa fondation, qui décidera peut-être de s'associer à cet investissement. Il s'agit d'un exemple emblématique de l'investissement de PSL dans une université pérenne, au cœur du campus de la montagne Sainte-Geneviève.

Toujours en matière d'immobilier, Frédéric WORMS évoque la finalisation d'un local très important pour la vie étudiante, rue Mazet, où les associations étudiantes de l'ENS auront leur part avec toutes celles des autres établissements PSL.

Pour ce qui concerne la fondation de l'ENS, Frédéric WORMS annonce que Xavier LAZARUS prend le relais d'Anne BOUVEROT à la présidence du comité de campagne. Il confirme également le renouvellement de la gouvernance, le conseil d'administration devant élire un nouveau président pour succéder à Lionel ZINSOU, qui a assuré cette fonction pendant 10 ans. Il est aussi prévu un renouvellement au niveau de sa direction.

À cet égard, Frédéric WORMS salue Jacques MASSOT, qui a présenté sa démission au moment de la nomination de Caroline GUÉNY-MENTRÉ, et l'action qu'il a menée pendant 10 ans à la direction de la fondation. Celle-ci a franchi des étapes majeures et d'autres sont à venir, avec des ambitions très fortes. Frédéric WORMS remercie toutes celles et tous ceux qui soutiennent l'École par ce biais, en lien avec l'A-Ulm, dont il salue la présidente, Marianne LAIGNEAU. Ses actions sont déterminantes pour l'ENS. Frédéric WORMS salue également Véronique SENTILHES, directrice du développement de la fondation.

Le dernier point constituera une transition vers le suivant. En effet, comme dans nombre d'universités françaises et européennes, il est proposé d'ajouter aux actualités, peut-être une fois par an, un point sur les distinctions des collègues, pour rendre hommage à des percées scientifiques, emblématiques de tout un ensemble. Il ne s'agit pas d'un tableau d'honneur, dans une sorte de distinction comparée, mais de la place de l'École dans la recherche que ces personnes incarnent. Quelques exemples ont été retenus, qui seront aussi mentionnés dans le rapport HCERES de PSL, en cours de rédaction, avec une annexe pour chaque établissement.

Enfin, Frédéric WORMS remercie toute l'équipe de direction, qui a préparé les dossiers qui seront examinés durant cette séance.

2. Distinctions 2022

Frédéric WORMS remercie Emmanuel BASSET qui a préparé ce dossier. Nombre d'établissements en Europe n'hésitent pas, lors de leurs conseils d'administration, à annoncer les reconnaissances scientifiques qu'ils ont obtenues. Elles sont majeures pour l'ENS, s'agissant d'un des lieux de la recherche commune en Europe et dans le monde.

Anne BOUVEROT juge très utile de prévoir, au moins une fois par an, ces présentations sur des sujets extrêmement importants, qui passent peut-être parfois comme s'ils étaient évidents.

Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse.

Alain FUCHS note que Frédéric WORMS a mis en avant l'essentiel de l'actualité de l'université PSL. Il se limitera donc à signaler le sujet relatif à Parisanté Campus, que le conseil d'administration pourra examiner plus en profondeur une fois qu'il sera vraiment bien installé. Il souhaite toutefois préciser que les opérations se déroulent de façon globalement satisfaisante, en dépit de quelques difficultés, s'agissant de surfaces considérées au départ comme vastes mais où il faut intégrer tout ce qui paraît intéressant. Alain FUCHS remercie chaleureusement toute l'équipe de l'ENS, en particulier Anne CHRISTOPHE, qui a accompli des efforts importants pour négocier et discuter.

Alain FUCHS rappelle que Parisanté Campus est un campus de formation, de recherche et d'innovation sur le thème général et très large des données de santé. Il s'installera ultérieurement sur le site de l'ancien hôpital des armées du Val-de-Grâce, qui doit d'abord être désamianté. Dans l'attente, un bâtiment appelé Fresk est loué, avec l'argent que l'État a investi, dans le XV^e arrondissement, en lisière d'Issy-les-Moulineaux. Il comporte des surfaces intermédiaires, qui ne sont pas encore celles dont Parisanté Campus disposera à terme. La préfiguration du Val-de-Grâce est en cours d'élaboration et c'est une bonne nouvelle pour PSL dans son ensemble de savoir qu'elle disposera, pour la recherche et la formation, de près de 11 000 m² d'espaces supplémentaires.

En attendant, le bâtiment Fresk commence à vivre. Différents laboratoires de recherche s'y sont installés autour de l'intelligence artificielle, de la médecine, des sciences sociales pour la santé. Il convient en particulier de mentionner Qbio, projet phare de l'ENS. Les acteurs principaux de Parisanté Campus sont PSL, seule université figurant parmi les fondateurs, l'INSERM, l'INRIA et l'Agence du numérique en santé. Cette belle opération est compliquée mais procure une ouverture importante dans des domaines sur lesquels l'université PSL veut investir et investit déjà beaucoup, à savoir toutes les sciences fondamentales pour la santé. Ces dernières sont essentielles, la santé n'étant pas simplement une question sanitaire. Le message est positif et le projet Parisanté Campus est en train d'émerger.

III. Points financiers et administratifs

1. Compte financier 2022 (vote)

Frédéric WORMS remercie tous ceux qui présenteront ce point relatif au compte financier. Dans la continuité du thème directeur des actualités présentées précédemment, il se propose de montrer comment s'articulent le temps long et la situation 2022, que le conseil examinera. Sur le temps long de six ans, il convient de retenir une forte hausse des opérations financières de l'École normale, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Myriam FADEL a rappelé hier aux directeurs de département la croissance impressionnante de son activité sur ces années, avec une politique d'investissement très soutenue, représentant 17 millions d'euros en 2022, et une augmentation de la masse salariale assumée dans les décisions de moyens.

Frédéric WORMS explique que dans un contexte très contraint, l'École fait des choix qui continuent à contribuer au renforcement des recrutements dans tous les domaines, s'agissant notamment des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs. Cette croissance bénéficie également aux contrats doctoraux. Toutefois, la situation de 2022 est un peu atypique. L'an dernier, l'École avait pu dégager un excédent du fonds de roulement. Cette année, elle présentera un résultat budgétaire excédentaire de 5 millions d'euros, l'un des meilleurs depuis six ans, mais aussi un résultat comptable déficitaire, de manière conjoncturelle et exceptionnelle, de 3 millions d'euros environ, dont les deux éléments principaux seront expliqués au conseil d'administration.

Le budget, avec ce déficit conjoncturel, a été validé par la tutelle avant la discussion de ce jour. Les conditions de retour à l'équilibre, notamment sur les deux sujets en question, seront exposées par Stéphane POULAIN, agent comptable et directeur financier, suite à la présentation de la partie budgétaire par Rénaud CARUANA.

Rénaud CARUANA et Stéphane POULAIN présentent un diaporama de synthèse.

Isabelle LE LOROUX indique que le commissaire aux comptes a réalisé son audit sur les comptes clos au 31 décembre 2022. Tous les ajustements demandés ont été comptabilisés et une restitution a été faite auprès de la direction. Comme le soulignait Stéphane POULAIN, un travail important a été mené cette année sur les contrats recherche, afin de bien comptabiliser le produit mérité. Aucune correction d'erreurs significatives n'a été apportée, contrairement à l'an passé, où une remise à niveau avait dû être effectuée.

Le commissaire aux comptes certifie les comptes et son rapport a été communiqué ce matin même à l'École, sans observations mais avec une réserve concernant le cycle global immobilisations-amortissements. Grâce à l'inventaire physique en cours et aux rapprochements avec la comptabilité des immobilisations, il sera possible d'effectuer un ajustement, dont il faut espérer qu'il permettra de certifier les comptes sans réserve en 2023, avec le fléchage des financements externes de ces immobilisations.

S'agissant des CDSN, **Jean-Louis HALPÉRIN** revient sur les décalages entre le provisionnement et les dépenses, dus au retard de conventionnement avec les établissements. Il s'enquiert des effets éventuels de démissions des bénéficiaires, qui pourraient expliquer que les dépenses prévues ne sont pas exécutées.

Rénaud CARUANA précise que la diminution sur les CDSN est liée à des mesures de gestion. Il n'y a pas eu de vague de démissions, qui expliquerait une baisse des dépenses. En ce qui concerne le fonctionnement, l'École attribue aux établissements le financement reçu du ministère. Cependant, elle ne disposait pas d'informations sur le montant exact de chacun des CDSN. Elle était ainsi très en difficulté pour passer les conventions avec les établissements. Aucune démission n'a eu lieu et l'activité est demeurée inchangée. Toutefois, le temps nécessaire pour la mise en place des mesures de gestion adéquates explique cette contraction des AE et des CP.

Stéphane POULAIN ajoute que son service, qui est chargé de la préparation de ce conventionnement et du suivi des signatures, n'a pas enregistré d'effets de démissions. Chaque année, les variations liées aux évolutions de doctorants qui démissionnent, arrêtent, changent d'établissement, sont très marginales et ne jouent pas du tout sur les volumes financiers. Le cas échéant, il s'agit de situations individuelles aussi bien des doctorants que des établissements concernés, mais sans impact significatif en la matière cette année.

Stella MANET salue cette présentation et la bonne santé financière de l'établissement et remercie les trois intervenants pour leur clarté et la tenue des comptes. Elle a connu dans ce conseil des époques moins glorieuses. Par ailleurs, elle relève dans cet exposé brillant une petite phrase sur les difficultés de l'ENS à recruter, qui expliquent un certain nombre d'éléments. Aussi, elle s'enquiert d'une amorce d'interrogation sur ce fait.

Frédéric WORMS souligne le caractère national de la difficulté de recrutement dans la fonction publique, notamment universitaire. Elle est très réelle, comme le confirment tous les établissements au sein de PSL. D'autres contraintes sont liées à l'École, notamment sa situation à Paris. Elle s'efforce de prendre des mesures, tel que souligné lors de l'adoption du régime de primes, pour faciliter certains recrutements.

Myriam FADEL confirme que cette difficulté est globale dans les universités et EPST. Des réunions sont organisées régulièrement sur ce sujet. Par ailleurs, les établissements essaient de se regrouper

au sein d'une plateforme commune sous l'égide de PSL pour diffuser leurs offres. Ils travaillent également sur l'attractivité et s'efforcent de garder les personnels. Cela implique la conduite de politiques indemnitaires et de qualité de vie au travail, ainsi que l'instauration de mesures sur l'accès facilité au télétravail, pour répondre notamment aux demandes extrêmement importantes de populations plus jeunes. L'École s'efforce donc de s'adapter.

La situation est assez critique et le ministère prend en compte cette évolution. Le taux de candidatures dans la fonction publique est en diminution croissante depuis 10 ans. Ayant participé à des jurys de concours, Myriam FADEL peut affirmer que leurs membres sont parfois plus nombreux que les candidats. D'aucuns expliquent que lorsque le taux de chômage baisse, personne ne s'oriente vers la fonction publique. Pour sa part, elle pense qu'il se produit des effets de grandes masses, mais se pose aussi une grosse question d'attractivité, notamment salariale.

Martin ETEVE s'enquiert de la répartition de l'augmentation de la masse salariale de l'ENS, supérieure à 1 million d'euros, s'agissant notamment des catégories de personnels qui en bénéficient le plus.

Rénauld CARUANA renvoie au focus n° 1 sur la masse salariale, présenté dans le rapport relatif au compte financier. Cette augmentation d'environ 1 million d'euros se répartit à raison de :

- 650 000 euros environ pour les enseignants-chercheurs permanents de l'École ;
- 360 000 euros environ pour les personnels BIATSS permanents ;
- 80 000 euros environ pour les enseignants-chercheurs non permanents, la masse salariale des personnels BIATSS non permanents restant à peu près stable.

Des explications précises sont fournies dans le rapport, notamment sur la variation des primes, des rémunérations et des charges patronales, en rentrant dans le détail de ces évolutions de manière pluriannuelle, afin d'en garder des traces écrites.

Martin ETEVE comprend que cette augmentation n'est pas due à des ouvertures de postes.

Rénauld CARUANA précise qu'elle inclut tous les aspects. Ainsi, la hausse concernant les enseignants reflète surtout l'impact important sur les primes du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Pour la partie BIATSS, un repyramidage a été effectué, avec une augmentation du taux de cadres, ce qui conduit à des salaires moyens plus élevés.

Edwin COLLARD relève qu'outre les difficultés à recruter dans tous les versants de la fonction publique, il a également été question des problèmes pour garder les agents en poste à l'ENS. Aussi, il voudrait savoir s'il s'agit d'un phénomène qui s'amplifie en ce moment ou s'il existe de longue date.

Myriam FADEL ne saurait préciser s'il s'agit d'un problème de longue date à l'ENS. Le taux de turnover, qui sera calculé et communiqué, permettra d'assurer un pilotage pour comprendre s'il est plus ou moins important sur les années, et à l'École de se positionner. Par ailleurs, tous se font concurrence au sein de l'ESR et parvenir à garder les agents passe par la revalorisation salariale.

Frédéric WORMS met en avant une forte continuité à l'École.

Anne BOUVEROT remarque que la fonction publique est attractive par rapport à d'autres secteurs et propose de passer au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le compte financier 2022.

Nombre de votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

Frédéric WORMS remercie le commissaire aux comptes pour son travail très approfondi, qui permet à l'ENS de relever ses forces, et aussi sa faiblesse principale, nécessitant une amélioration en ce qui concerne l'immobilisation des biens physiques et les contrats de recherche. Le travail est en cours pour y remédier.

2. Budget rectificatif n° 1 exercice 2023 (vote)

Régnald CARUANA présente un diaporama de synthèse.

Anne BOUVEROT retient de cette présentation un message principal très positif : l'École peut se permettre un investissement fort dans des projets majeurs, compte tenu de la trésorerie et du fonds de roulement.

Nicolas CHÉRON explique que lorsque l'ANR accorde un financement de 100 000 euros pour un contrat, elle effectue des versements supplémentaires aux laboratoires, avec une part gestionnaire et une part hébergeur. Cette dernière s'élevait à 25 % en 2021, s'établit à 30 % cette année et atteindra 40 % en 2027. Il est spécifié par l'ANR que 3 % de la part de 30 % actuelle revient au laboratoire concerné. Il a été décidé de passer à 4 % lorsque le contrat est géré par Sorbonne Université ou le CNRS. Aussi, Nicolas CHÉRON souhaite savoir ce qu'il en est pour ceux gérés par l'ENS.

Frédéric WORMS souligne qu'une réflexion est en cours pour tenir compte de cette montée en puissance des ressources générées par les contrats pour les laboratoires et pour l'établissement, dont il faut se réjouir.

Myriam FADEL met en avant l'importance d'un alignement des frais de gestion équilibrés des UMR. Les départements ont évoqué le sujet, qui a été ouvert à la réflexion et est examiné de près. Il faut aussi savoir que le CNRS a instauré pour moitié des salaires des ERC la remontée des crédits. La question se pose de savoir si l'ENS procéderait de même. Elle étudie ce sujet de manière globale, sachant que le préciput augmente, ce dont il faut se féliciter. Cependant, il convient de regarder la réalité des frais pour l'hébergeur, dont l'augmentation devrait faire l'objet d'une discussion.

Myriam FADEL signale également que les reversements ne sont pas effectués directement aux laboratoires. Tout ce que finance l'ENS en termes de masse salariale, d'équipement et d'investissement revient *in fine* à ces derniers et la direction étudie la possibilité de versements directs pour qu'ils puissent en décider. Le sujet est donc totalement ouvert.

Nicolas CHÉRON comprend qu'il sera à nouveau abordé.

Jean-Louis HALPÉRIN s'enquiert d'éventuels ajustements liés aux dépenses d'énergie au sein de ce BR n° 1.

Régnald CARUANA explique que l'ENS n'a pas reçu, à ce stade, de nouvelles instructions de la part de la direction des achats de l'État (DAE) sur les dépenses d'énergie. Elle reste donc sur les hypothèses fournies en novembre et assure le suivi des recommandations de la DAE.

Myriam FADEL ajoute que l'État a réitéré son intention d'aider les établissements en fonction des factures réglées, et non hors sol, comme il a pu le faire précédemment.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 1 exercice 2023.

Nombre de votants : 24 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 2

3. Nomination des commissaires aux comptes (vote)

Myriam FADEL indique que le commissaire aux comptes actuel a achevé sa mission auprès de l'École. Celle-ci étant un établissement à compétences élargies, ses comptes doivent être certifiés. Il en découle la nécessité de recourir à une prestation, conformément aux règles régissant la commande publique.

La désignation du commissaire aux comptes étant une prérogative du conseil d'administration, une proposition lui est soumise, suite à une procédure de mise en concurrence pour laquelle l'École s'est appuyée sur un accord-cadre de l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE). Elle a analysé les offres de plusieurs cabinets et en l'espèce, KPMG arrive en tête, suivi de Deloitte et associés.

Il est donc proposé au conseil d'administration de désigner KPMG comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de certification et d'audit d'une durée de 6 ans, soit sur les exercices comptables de 2023 à 2028. Il faut rappeler que Mme LE LOROUX, qui a certifié les comptes 2022, fait partie du cabinet KPMG.

Anne BOUVEROT comprend que l'École a tout à fait la possibilité légale de poursuivre la collaboration avec le commissaire aux comptes actuel.

Myriam FADEL le confirme.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la nomination des commissaires aux comptes.

Nombre de votants : 24 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 2

4. Actualisation de la cartographie des risques et du plan d'action contrôle interne financier

Anne BOUVEROT rappelle que ce point important relève des responsabilités des conseils d'administration de manière générale. Il est essentiel de le revoir régulièrement.

Myriam FADEL souligne que la cartographie des risques contribue à l'amélioration des processus de l'École, même s'il est un peu compliqué de mener un audit dit interne, qui peut mécontenter les services. L'ENS progresse sur ce point et Stéphane POULAIN développera les risques sur lesquels la direction a décidé de mettre davantage l'accent. L'objectif consiste à en définir la criticité et d'essayer de la diminuer.

Communiquer au maximum sur les questions faisant l'objet de présentations au conseil d'administration fait partie de la réponse aux souhaits de transparence. Le même vœu concerne les procédures, qui présentent des risques financiers, budgétaires et comptables assez conséquents. Stéphane POULAIN détaillera ainsi deux éléments financiers importants.

Stéphane POULAIN présente un diaporama de synthèse.

Frédéric WORMS souligne à quel point il est précieux de disposer de cette cartographie très précise. Certains sujets y sont signalés en orange, ce qui permet de les suivre en direct, s'agissant par exemple des contrats de recherche. Cela rassure totalement les chercheurs et les laboratoires. Tous les sujets évoqués précédemment sont inclus dans ce tableau de bord essentiel.

Anne BOUVEROT juge très utile de présenter régulièrement un focus au conseil d'administration sur les plans mis en œuvre, afin de montrer que tout est entrepris pour améliorer ces situations.

5. État des conventions signées en 2022

Myriam FADEL explique que ce point constitue un rendez-vous récurrent annuel. Le directeur a délégué de pouvoir du conseil d'administration pour engager l'École dans ses actes civils, sans laquelle celle-ci ne pourrait pas fonctionner. Bien entendu, il doit rendre compte annuellement de son utilisation. À cette fin, un tableau récapitulatif des 300 conventions signées en 2022 a été remis aux administrateurs. Elles sont regroupées par thème, dont celui intitulé « partenariat-recherche-mécénat » qui reflète la vivacité des recherches au sein de l'École. Un grand ensemble concerne également les marchés publics passés tout au long de l'année.

Johanne LEBRUN THAURONT relève que le développement de la fondation de l'ENS et l'engagement de l'École sur les questions environnementales et l'école durable ont été mentionnés. Aussi, elle s'enquiert d'un plan éventuel pour s'assurer que les entreprises participant au mécénat de l'ENS sont cohérentes avec les actions envisagées en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Frédéric WORMS signale que la charte du mécénat prévoit des procédures de contrôle éthique. Ce point sera discuté lors du conseil d'administration de la fondation le 17 avril prochain. Le cadre général sera ainsi examiné en vue d'assurer la cohérence et le contrôle en la matière.

Anne BOUVEROT ajoute que la fondation existe pour aider l'École et demande régulièrement ses plans stratégiques afin de susciter des donations et des mécénats en lien avec ces derniers. Elle tient à cette mise en cohérence, qui fait partie du travail régulier de son conseil d'administration. Tel est vraiment l'état d'esprit et l'objectif de la fondation.

Frédéric WORMS souligne l'indépendance scientifique de l'École, au-delà de la politique générale de mécénat et des règles d'engagement. La fondation est extrêmement rigoureuse sur l'idée qu'il s'agit toujours de projets de l'École, et non de prestations pour des départements par exemple.

6. Attribution d'un logement pour nécessité absolue de service (vote)

Myriam FADEL explique qu'à l'instar de tous les établissements publics, l'ENS est listée dans l'arrêté de 2020 fixant le nombre de logements attribués pour nécessité absolue de service (NAS). À ce titre, il est prévu 14 logements pour l'École et il relève de la compétence du conseil d'administration d'en valider l'attribution. Il est ainsi proposé d'attribuer un logement au 45 rue d'Ulm au responsable du service de la logistique, celui-ci étant devenu vacant suite au souhait de la responsable du service prévention et sécurité, de quitter le site. En support de la décision, le tableau récapitulatif des 14 logements et de leur situation a été remis aux administrateurs.

Anne BOUVEROT soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

IV. Points ressources humaines

1. Décharges et congés pour recherche MCF (vote)

Frédéric WORMS remercie Emmanuel BASSET pour le suivi très étroit de ce sujet sur les décharges et congés pour recherche des maîtres de conférences, au titre de sa mission sur la stratégie générale et transversale de l'École. Cette mesure est issue d'une délibération collective intervenue dans l'un des nouveaux cadres de discussions, à savoir les réunions des directeurs des départements Lettres et Sciences sur des sujets communs. Il est apparu qu'offrir un cadre fort d'incitation à la part recherche du travail des enseignants-chercheurs, notamment des plus jeunes, était une priorité. Cette incitation spécifique n'implique aucunement qu'elle soit exclusive des autres, prévues pour le reste des collègues. Au contraire, tous les enseignants-chercheurs doivent bénéficier de l'équilibre requis pour développer toutes leurs recherches.

En effet, l'ENS en tant que grande école de recherche est au cœur du projet de l'établissement, comme le montrent les distinctions attribuées à ses chercheurs. Ce dispositif répond également aux recommandations du conseil scientifique international, présidé par Jean KHALFA, en vue de soutenir les engagements pour la recherche. Cette mesure spécifique s'inscrit ainsi dans un cadre général, avec par ailleurs l'élargissement des autres congés sabbatiques à disposition des chercheurs, de telle sorte que toutes les demandes puissent être satisfaites et surtout pour manifester aux jeunes recrues l'engagement fort de l'École pour leurs recherches.

Emmanuel BASSET signale qu'une note en appui de cette proposition a été transmise aux membres du conseil. Le premier dispositif qu'il est proposé de mettre en place prévoit l'attribution de façon automatique, mais tout de même sur demande, d'un semestre de congé sabbatique à tous les maîtres de conférences de l'ENS, lors de leur quatrième et huitième année d'exercice. Il s'agit notamment de favoriser le développement de leurs activités de recherche.

Le deuxième dispositif consiste à offrir à tous les nouveaux maîtres de conférences recrutés à l'ENS une décharge sur les trois premières années d'exercice, correspondant à 64 heures équivalent TD. L'enjeu global vise à améliorer les conditions de recherche pour les enseignants-chercheurs, compte tenu de la lourde charge que représente le service normal de 192 heures équivalent TD, contre laquelle l'ENS veut lutter.

En termes de méthode, l'élaboration de ces dispositifs est passée par des discussions avec les directeurs et directrices de département et des comparatifs avec d'autres établissements. Ces derniers montrent que les établissements en France et en région parisienne qui se veulent intensifs en recherche, mènent des politiques de décharges systématiques, dont il serait bon de s'inspirer.

C'est un moment important pour l'École, car il s'agit d'inscrire de façon automatique un allègement de la charge d'enseignement pour développer l'activité de recherche, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et était dommageable. L'inscription de cette mesure comme principe de fonctionnement est essentielle, même si son impact immédiat concerne seulement une certaine population de maîtres de conférences. L'enjeu est de se mettre au niveau des autres établissements, tels que l'EHESS ou l'EPHE, mais aussi HEC, Dauphine, Sciences Po ou Polytechnique, moins orientés vers la recherche que l'ENS mais déployant des systèmes de décharges plus ambitieux. L'objectif global est ainsi de proposer les meilleures conditions de recherche possible pour les enseignants-chercheurs et les enseignantes-chercheuses de l'École et de combler le retard en la matière.

Cette mesure a été pensée pour les jeunes maîtres de conférences mais aussi pour les départements. Il n'est pas question que ces dispositifs accroissent encore la pression sur ces derniers. Ils sont généralement de petite taille et souffrent déjà d'une tension forte sur les enseignements. Il est ainsi prévu de compenser ces décharges de façon systématique, soit par des vacances soit par des missions doctorales. Le formalisme doctoral est d'ailleurs plus avantageux.

Suite aux discussions avec les directrices et directeurs de départements, la possibilité d'offrir des demi-ATER ou des ATER pour compenser ces décharges a été proposée. Une telle solution augmenterait significativement le coût et il convient de vérifier si elle est budgétairement envisageable. Il faudra étudier la question année par année, car le dispositif mis en place ne représentera peut-être pas le même nombre de décharges chaque année. Une flexibilité sera nécessaire en la matière.

En outre, Emmanuel BASSET rappelle que le conseil scientifique international Lettres a proposé de mettre en place le système de congés sabbatiques pour tous les enseignants-chercheurs, conformément au standard appliqué dans les grandes universités internationales. L'ENS ne pourra le faire immédiatement, la compensation de toutes les décharges représentant un coût cinq ou dix fois plus important que ce qui serait proposé aujourd'hui. Un deuxième enjeu tient au fait que les départements disposent de peu d'enseignants-chercheurs. Et il ne faudrait pas instaurer un système, où trop souvent, un ou deux d'entre eux bénéficient d'un semestre de congé sabbatique, car cela déstabiliserait le fonctionnement.

S'agissant de l'impact sur les congés de recherche existants, le dispositif en question est proposé en supplément et n'est pas imputé sur le budget jusqu'à présent attribué au CRCT. À ce propos, une erreur factuelle s'est glissée dans la note, où il est mentionné que deux CRCT sont offerts aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de l'École. Il s'agit d'un nombre historique, qu'il a été proposé récemment de porter à trois. Il est vrai que ces dernières années, l'ENS n'a pas eu à offrir plus de deux CRCT. En tout cas, il n'est pas du tout question de diminuer leur nombre au profit du nouveau dispositif. Sa mise en place ne doit pas empêcher les autres maîtres de conférences de bénéficier de congés pour recherche, selon la procédure normale en vigueur. Cela permettrait aussi de diminuer la pression potentielle sur ces CRCT et de les ouvrir aux professeurs ayant des projets de recherche.

Le message principal que la direction souhaite faire passer à travers ce dispositif est que l'École veut assurer aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses les meilleures conditions possibles pour faire de la recherche, car ayant constaté son retard de ce point de vue. Elle commence à le combler mais elle n'est pas encore au niveau d'établissements comme Sciences Po, Polytechnique ou HEC, et il faudra continuer à y réfléchir.

Frédéric WORMS souligne que le dispositif permettra d'alléger la demande, qui est déjà satisfaite à 100 %, sauf une année, ce qui avait motivé le passage de deux à trois congés sabbatiques offerts à l'ensemble de la communauté, y compris les professeurs. Le conseil avait adopté, il y a quelques années, la priorité du critère de réalisation d'une HDR pour leur attribution. Celui-ci sera largement pris en compte dans ce nouveau dispositif pour les jeunes maîtres de conférences, mais pas exclusivement. Il avait été introduit pour les arbitrages, qui n'ont pas été nécessaires puisque l'ensemble des demandes a été satisfait. S'allégeant largement, il permettra encore plus de répondre à tous les besoins à travers l'autre dispositif. Sans revenir sur les aspects budgétaires, Frédéric WORMS souligne que cela traduit un engagement fort de l'École, malgré les contraintes évoquées précédemment.

Par ailleurs, Frédéric WORMS précise que ce projet a été voté unanimement par le conseil scientifique de l'École normale dans sa rédaction actuelle, *modulo* l'erreur mentionnée par Emmanuel BASSET, qui sera corrigée. D'ores et déjà, le nombre de congés sabbatiques offerts chaque année, hors nouveau dispositif, a été augmenté de deux à trois. Le conseil scientifique a pris conscience de cet effort de l'École pour manifester clairement auprès des collègues le soutien à leurs recherches.

Frédérique FLECK remarque que cette question a été discutée avec les directeurs de département mais apparemment, l'information n'a pas toujours circulé auprès des maîtres de conférences. Par

ailleurs, là où elle a été communiquée, des remontées ont été reçues de la part des maîtres de conférences, dont elle ne sait pas si elles ont été transmises par les directeurs.

Nombre de maîtres de conférences exerçant au sein de l'École depuis assez longtemps ressentent beaucoup d'amertume par rapport à ces propositions, même s'ils se réjouissent des progrès pour ceux qui arrivent. Comme indiqué, ces mesures ne s'adressent qu'à une seule population. Les maîtres de conférences présents depuis plus de huit ans sont très nombreux du fait des blocages en termes d'accession aux postes de professeur. Des collègues des départements scientifiques signalent que de nombreux recrutements internes sont effectués dans les universités, ce qui n'est pas le cas à l'ENS et occasionne une forte stagnation. De plus, ils n'ont jamais bénéficié d'un allègement lors de leur première année d'enseignement à l'ENS. Ils font ainsi partie d'une génération sacrifiée de maîtres de conférences. Leur message est clair : lorsque l'on exerce à l'École depuis huit ans et que l'on n'a pas réussi à réaliser une habilitation, l'on n'a plus le droit à rien, ou en tout cas pas à grand-chose.

Au vu du mécontentement à cet égard, Frédérique FLECK aimerait porter la proposition d'un dispositif un peu plus équilibré, qui concernerait tout de suite tout le monde. Elle est bien consciente que le budget de l'ENS ne permettra pas d'offrir un congé sabbatique tous les trois ans, voire tous les deux ans à tous les enseignants-chercheurs, comme le recommande le conseil scientifique international. Cependant, il est possible d'envisager un dispositif plus étalé, avec des congés sabbatiques tous les 5 ou 6 ans pour tout le monde, au lieu de 4 ans. En effet, si cette dernière fréquence est cumulée à la décharge les trois premières années, ceux qui arrivent auront des décharges 4 ans d'affilée. Si le département dispose de trois maîtres de conférences depuis plus de 8 ans et d'un nouvel arrivant, les anciens le verront bénéficier d'une décharge pendant 4 ans, ce qui créerait un mauvais climat et des inégalités au sein de la structure. Il faudrait plutôt envisager chaque année une seule décharge pour l'un d'entre eux.

Un véritable problème se pose donc sur ce point. Il est difficile d'entendre que le dispositif sera instauré pour les nouveaux venus et que l'on verra ensuite pour les autres. Il devrait y avoir moyen d'équilibrer davantage, en attribuant des congés de droit, mais en les espaçant un peu plus, et en prévoyant deux années de décharge plutôt que trois en début de carrière. Aussi, le rang B plaide pour un ajournement de ces mesures et un réexamen au prochain conseil d'administration, afin d'en rediscuter et d'identifier des conditions plus acceptables pour tous.

Pour ce qui concerne les CRCT, Frédérique FLECK a pris bonne note de la rectification de leur nombre. Néanmoins, la formulation de la disposition correspondante demeure extrêmement problématique du point de vue des maîtres de conférences plus anciens. Il a été souligné oralement qu'ils bénéficieront toujours des CRCT mais il est indiqué en page 2 de la note de présentation que les 3 actuels pourraient être mobilisés dans le cadre des congés sabbatiques pour les PU. Cela signifie que les CRCT seront mobilisés pour ces derniers, puisque les maîtres de conférences bénéficieront du nouveau dispositif en début de carrière. A minima, il faudrait indiquer que l'un des trois CRCT actuels pourrait être mobilisé dans ce cadre, les deux autres étant réservés prioritairement aux MCF désirant préparer une habilitation. Cependant, Frédérique FLECK plaide plutôt pour une révision plus globale du texte.

Frédéric WORMS pense qu'il est tout à fait possible de compléter l'attribution des semestres dans la procédure existante, qui est toujours ouverte aux maîtres de conférences en place à l'École. Il ne voit aucun problème à la continuation de leur attribution aux autres enseignants-chercheurs de l'ENS dans leur ensemble, maîtres de conférences et professeurs d'université. Les critères déjà votés restent en place, s'agissant notamment de la priorité aux HDR.

En revanche, Frédéric WORMS a des réticences sur les deux autres points, concernant en particulier le changement de ce texte. Il a été voté à l'unanimité par le conseil scientifique, y compris

les élus, ce qui modère un peu le côté représentatif de l'ensemble d'une communauté que Frédérique FLECK évoque.

En outre, Frédéric WORMS met un bémol à tous égards quant à l'allégation selon laquelle rien n'a été fait auparavant et rien n'est fait pour les autres. Il ne peut accepter de l'entendre, d'autant plus qu'aucun maître de conférences préparant une HDR et ayant demandé un congé ne se l'est vu refuser. Tous et toutes l'ont obtenu. Cette incitation forte à se consacrer à la recherche est à l'œuvre depuis longtemps. Aujourd'hui, elle est déployée de manière systématique dans la phase initiale, et l'École sait que cet équilibre de l'enseignement et de la recherche dans les départements doit être mis en place en cohérence avec la politique générale de chacun d'eux. Cet aspect est très important pour la programmation d'ensemble, ce qui empêche de prévoir une automaticité collective globale. Le dispositif permet ainsi un ajustement très souple avec chaque département.

Enfin, Frédéric WORMS souhaite mettre un bémol sur un dernier point, surtout pour ce qui concerne le côté Sciences, sachant que certains maîtres de conférences HDR côté Lettres n'ont pas de poste. La procédure de repyramidage a permis de pourvoir un seul poste en soulignant un critère de genre. La physique, par exemple, connaît des problèmes de recrutement national et de continuité de la carrière pour les maîtres de conférences HDR. Un poste a été pourvu en interne, de même qu'en géosciences, mais cela reste exceptionnel. Il ne s'agit pas du tout de bloquer les carrières, mais au contraire de rayonner sur l'ensemble des établissements et garder à l'ENS cette sorte de circulation, qui en est le cœur.

Valérie THEIS comprend la relative amertume de ceux qui ont été recrutés avant la mise en place de ce dispositif, qu'ils soient maître de conférences ou professeurs. En effet, ils connaissent la même difficulté de charge très lourde d'enseignement que les nouveaux recrutés. On a constaté que le recrutement à l'École, qui aurait dû permettre de passer à un stade supérieur dans la recherche, a suscité un recul dans l'activité de nombreux collègues. Ces mesures sont vraiment bien accueillies au sein de l'École Lettres et sciences sociales. La direction est consciente des effets de seuil, mais ils seront pris en compte dans l'examen des dossiers présentés pour bénéficier des trois CRCT prévus, qui restent en place, et s'ajoutent donc à ce dispositif.

Par ailleurs, s'agissant du calendrier, Valérie THEIS espère qu'année après année, il sera possible de progresser dans ce dispositif. Toutefois, les moyens nécessaires n'ont pas été budgétés pour 2023. Un report de l'examen de ce point à un autre conseil d'administration empêcherait les jeunes collègues d'en profiter immédiatement, l'intention étant de mettre ces mesures en place pour la prochaine rentrée, ce qui bénéficiera aussi à ceux qui ont été recrutés précédemment et qui arrivent à leur quatrième année. Le report du vote les priverait de ce dispositif, alors qu'il est possible d'approuver le texte tel quel, en étant réaliste sur ce que l'École est en mesure d'offrir pour l'instant, et en considérant qu'il pourra être réévalué dans les années qui viennent, et éventuellement étendu, si les moyens le permettent.

Anne CHRISTOPHE souligne qu'il ne s'agit pas du tout de déconsidération vis-à-vis des maîtres de conférences qui exercent au sein de l'École depuis longtemps. Le choix de favoriser les jeunes tient au fait que lorsque l'un d'eux prend un poste, il doit assurer le service de 192 heures et préparer cinq nouveaux cours, ce qui représente une charge absolument énorme. Cela a toujours été le cas et ceux qui ne bénéficiaient pas de décharge en ont souffert. La direction estime depuis un certain temps qu'il faut agir en la matière et se préoccupe du fait qu'il est facile de perdre pied en recherche, en étant aussi chargé en début de carrière. Et une fois que l'on a perdu pied, il est beaucoup plus difficile de redémarrer une activité de recherche. L'idée est donc de permettre aux jeunes de démarrer leur carrière d'enseignant-chercheur depuis le post-doctorat et continuer leurs recherches. L'espoir est que cela devienne plus facile mais l'École reconnaît parfaitement que ce n'était pas aisé précédemment.

S'agissant des CRCT, les trois disponibles ne sont pas remplis depuis deux ans. Cependant, s'il est constaté que la pression augmente, il est tout à fait possible de revoir ce nombre. La direction est très ouverte sur ce point. Elle sera très heureuse si davantage de candidatures sont présentées. Anne CHRISTOPHE signale que le message envoyé par les ressources humaines contient une liste de tous les critères et la préparation de l'HDR y figure comme prioritaire. Toutefois, il est également envisageable de demander un CRCT pour partir à l'étranger, visiter des collègues pour un projet de recherche, etc. De nombreuses raisons permettent de l'obtenir et la direction souhaite que les enseignants-chercheurs s'en emparent davantage.

Nicolas CHÉRON remarque que le directeur a souligné que ce texte a été validé unanimement par le conseil scientifique. Pour sa part, il a envoyé un mail aux 70 maîtres de conférences et les 10 qui y ont répondu ont fait part de leur amertume. Il ne s'agit donc pas d'un point isolé.

Par ailleurs, Nicolas CHÉRON juge problématique de faire des ERC l'alpha et l'oméga de la politique RH de l'École. Ils sont certes très prestigieux et il est pratique d'en indiquer le nombre. Cependant, des personnes brillantissimes n'en ont jamais obtenu et n'ont pas envie d'en avoir. Ils font leurs recherches avec peu de financements. Aussi, il a du mal à soumettre autant de postes sur les ERC.

Pour ce qui concerne le coût cinq ou dix fois plus élevé, Nicolas CHÉRON a calculé qu'un congé sabbatique tous les quatre ans pour les 69 maîtres et maîtresses de conférences exerçant au sein de l'École en 2020 amènerait à une moyenne de 17 par an. Il en résulterait 17 semestres de 96h correspondant à 1600 heures équivalents TD à financer, à raison de 41 euros d l'heure, soit 70 000 euros (ou environ 100 000 euros s'il s'agit d'un montant net).

Concernant la fragilité des départements et de la préparation des nouveaux cours, il est aussi possible de raisonner dans un autre sens. À l'heure actuelle, chaque personne nouvellement arrivée en est chargée. Or avec des décharges tous les 4 ou 5 ans, il serait possible de leur demander de prendre un cours existant d'un maître de conférences partant en congé sabbatique, en l'adaptant. Cela éviterait aussi que de nombreux cours du département réunissent peu d'élèves.

Enfin, Nicolas CHÉRON entend qu'il est nécessaire de voter le texte en vue de la rentrée 2023 mais il est complètement d'accord avec Frédérique FLECK sur la nécessité de prévoir des mesures pour les maîtres de conférences anciens. De ce point de vue, un congé sabbatique tous les cinq ans ne lui semble vraiment pas déraisonnable.

Emmanuel BASSET explique que deux points revêtaient une grande importance, lors de l'élaboration de ce dispositif. Il a été conçu en fonction de l'état de la demande actuelle de CRCT par les maîtres de conférences. Globalement, toutes les demandes ont été satisfaites, les personnes ayant sollicité un semestre l'ayant obtenu. Il ne s'agissait pas de créer une sorte de discrimination entre les maîtres de conférences, ni de combler un besoin existant.

Le deuxième point tient au souhait de créer pour les jeunes maîtres de conférences une dynamique de carrière favorable, avec trois ans de décharges, puis une quatrième année et une huitième année en congé sabbatique. Par ailleurs, les dispositifs normaux permettent d'attribuer des congés sabbatiques pour les maîtres de conférences en dehors des quatrième et huitième années. Comme précisé dans la note, il est possible de considérer une adaptation des moyens de l'École, en fonction de l'évolution de la demande.

Ce dispositif s'intègre donc dans une politique globale, qui vise à augmenter les capacités des enseignants-chercheurs à dégager du temps pour faire de la recherche. De ce point de vue, il n'y a pas de concurrence entre les deux systèmes. En outre, il apparaît important d'engager cet investissement fort pour les nouvelles recrues, en instaurant ce système de décharges pendant trois ans, suivies de deux congés sabbatiques automatiques jusqu'à la huitième année, ce qui donne vraiment une trajectoire d'ensemble.

Pour ce qui concerne les ERC, Emmanuel BASSET affirme qu'ils n'ont jamais été utilisés comme critère ou obligation, et ce ne sera jamais le cas. Ils ne déterminent pas la politique RH. Toutefois, les enseignants-chercheurs peuvent être incités à déposer des projets ERC, sachant que ceux des organismes le font plus systématiquement.

Mathias ABITBOL soutient ces propositions sur la décharge. Cependant, il rappelle que les heures d'enseignement par les ATER ne sont pas équivalentes à celles des maîtres de conférences. L'augmentation des décharges induit un affaiblissement de la capacité d'enseignement des départements concernés, ce qui pose un réel problème pour certains d'entre eux, de petite taille et avec un nombre extrêmement limité d'enseignants-chercheurs. Il pense notamment au département d'économie, où l'essentiel tient à des cours de licence, et pas simplement optionnels. Aussi, Mathias ABITBOL incite à la vigilance sur cette question.

Par ailleurs, il relève la mention de reprise de cours existants. Cela peut avoir du sens dans les départements scientifiques, mais beaucoup moins dans les départements littéraires, où chaque enseignant construit ses cours. Il aimerait donc que les problèmes des étudiants soient pris en compte dans l'arbitrage entre enseignement et recherche.

Anne BOUVEROT remercie Mathias ABITBOL d'avoir signalé l'importance de l'enseignement.

Stella MANET note qu'Emmanuel BASSET a souligné que de son point de vue, ce dispositif ne créait pas de discrimination, ni de mise en concurrence, mais c'est le cas de l'avis des maîtres de conférences, selon les témoignages qui lui sont parvenus alors qu'elle est extérieure à cette population.

Par ailleurs, Emmanuel BASSET a évoqué la demande existante mais chacun sait que l'on se mesure toujours à une nouvelle figure. Les maîtres de conférences se sont effectivement arrangés du dispositif existant. Cependant, ils se mesurent à présent au nouveau. Stella MANET reconnaît parfaitement la nécessité des décharges. Toutefois, elle appuie les propos de Frédérique FLECK et de Nicolas CHÉRON sur le besoin de rééquilibrer et de faire un signe envers ce qu'ils appellent les anciens maîtres de conférences. Il s'agirait éventuellement de répartir les décharges de manière différente. Une réflexion est peut-être indispensable pour rééquilibrer le système.

S'exprimant au nom du conseil scientifique international, **Jean KHALFA** pense refléter l'opinion de tous ses collègues en affirmant qu'ils étaient surpris qu'il n'existe pas de système de congés sabbatiques dans une école du renom de l'ENS et dont la recherche est le but. Ils seront donc très heureux d'apprendre qu'un dispositif se met enfin en place en la matière. Et il serait bon de le démarrer immédiatement, quitte à le modifier ensuite en tenant compte des problèmes de seuils et en déployant un système de vérification des remplacements des enseignements, comme cela est fait dans les universités de niveau comparable. Ce serait véritablement un progrès, surtout que d'autres institutions en France, qui font moins de recherche, disposent de modèles plus favorables.

Jean-Louis HALPÉRIN soutient la mesure pour l'attractivité des postes de maîtres de conférences et rejoint les critiques de Frédérique FLECK, Nicolas CHÉRON et Stella MANET sur l'inégalité par rapport aux plus anciens. Enfin, il ajoute un point, sur lequel il est déjà revenu à plusieurs reprises, concernant l'utilité des décharges et la nécessité de les compenser. Cela maintient et même aggrave la situation de nombreux enseignants-chercheurs titulaires à l'ENS, qui font plus que 192 heures de service, en heures complémentaires non rémunérées. Pour ces raisons, il s'abstiendra.

Johanne LEBRUN THAURONT doute que la présence d'un seul des deux élus maîtres de conférences au dernier conseil scientifique puisse être considérée comme représentative. Par ailleurs, si l'École recrute des ATER, et a fortiori des demi-ATER, il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit de postes très précaires, en particulier si l'on ignore quel département pourrait en disposer, d'année en année, en fonction de la fluctuation de la demande. Il faudra veiller à prévoir un soutien

pour ces personnes, qui seront jetées dans les départements avec de nombreuses heures de cours à assurer, surtout sur des postes qui ne sont pas nécessairement bien rémunérés.

Frédéric WORMS comprend l'amertume de celles et ceux qui ne peuvent profiter de ce nouveau dispositif, qui n'est pas rétroactif. Cependant, il note également un fort sentiment d'approbation et de progrès. Par ailleurs, il convient de souligner que tous les autres dispositifs sont maintenus. Toutefois, les remarques émises conduisent peut-être à ouvrir une réflexion. Frédéric WORMS est prêt à créer un groupe de discussions sur les autres sujets évoqués, tels que les manières de soutenir la recherche et l'ensemble des enseignants-chercheurs. Une partie au moins de l'enseignement à l'École est en prise directe avec la recherche et la fait parfois avancer. Nombre de chercheurs ont pris le statut de professeur attaché pour cette raison, afin de lier la recherche et l'enseignement. Ils s'appellent d'ailleurs des chercheurs enseignants. La création de ce statut avait aussi suscité des sentiments de différenciation. Or aujourd'hui, il est observé une grande participation des chercheurs à ce dispositif, selon leur volonté et celle des départements.

Frédéric WORMS remercie les intervenants pour leurs remarques. Il comprend très bien la nécessité de compléter le dispositif dans le temps, au sens où tout le monde aura accès à ces congés sabbatiques. Un groupe de réflexion sur l'élargissement pourrait éventuellement être créé dès maintenant. Simplement, il ne voudrait pas minimiser l'effet de nouveauté et de progrès. Il tient compte également des observations d'un élu étudiant sur l'équilibre de l'enseignement dans les départements. C'est l'une des raisons de ne pas instaurer une automaticité globale, même s'il est souhaité que chacun profite du dispositif de congé sabbatique. Il est nécessaire de programmer et d'ajuster département par département.

Frédéric WORMS souhaitait revenir à cette pondération que tous partagent. Tout le monde ne peut pas être également satisfait dans ses besoins à ce stade, mais ce n'est pas non plus entièrement négatif.

Edwin COLLARD indique avoir constaté, en parlant avec des étudiants de son département et au-delà, une très grande compréhension des points soulevés par Mme FLECK et M. CHÉRON, alors même que les chargés de cours et maîtres de conférences ne peuvent pas reprendre des cours des années précédentes. Il faut rappeler qu'un grand nombre d'élèves de cet établissement s'orientent par la suite vers l'enseignement supérieur et la recherche. Leurs intérêts personnels ne sont pas les seuls points pris en compte et les enjeux d'équité soulevés sont perçus comme très importants par nombre d'élèves, qu'Edwin COLLARD représente ici.

Frédérique FLECK met en avant un phénomène d'autocensure par rapport au dispositif des CRCT, car chacun sait qu'ils sont en nombre limité. Ce n'est pas sans raison d'ailleurs que le nouveau dispositif ne propose pas de recourir à cette procédure, mais plutôt à des congés automatiques. Les besoins ne peuvent pas du tout être mesurés par le fait qu'aucune demande non satisfaite n'ait été enregistrée.

Par ailleurs, il faudrait aussi considérer la proportion de personnes que cette mesure concernera. Nombre de maîtres de conférences sont présents depuis huit ans, ou quasiment. Ainsi, seule une petite minorité bénéficiera de ces améliorations. Frédérique FLECK ne pense pas qu'il soit bénéfique pour la recherche de l'École d'améliorer les conditions de recherche pour une toute petite poignée de personnes et de laisser l'essentiel des enseignants-chercheurs sans quasiment aucun moyen de renforcer leur potentiel de recherche.

Frédérique FLECK pense ainsi que le calcul n'est pas bon. Un conseil d'administration étant prévu avant la fin de l'année, il lui semble possible de reconsidérer la situation, sans empêcher le dispositif de se mettre en place à la rentrée prochaine.

Nicolas CHÉRON avait l'intention de formuler exactement la même remarque que Frédérique FLECK, qu'il illustrera concrètement par la situation de sa voisine de bureau, qui a été recrutée il y

a 4,5 ans en tant que maître de conférences. Elle n'avait jamais envisagé de demander un CRCT mais lorsqu'elle a appris l'existence du dispositif proposé, elle a pensé qu'elle pourrait enfin disposer de temps pour lancer un projet de recherche. Or elle a déchanté lorsqu'elle a compris qu'elle ne pourrait en bénéficier car elle serait à cinq ans d'exercice, juste après l'effet de seuil.

Nicolas CHÉRON met en avant exactement le même argument que Frédérique FLECK : même si les CRCT n'ont pas été utilisés dans leur totalité, cela n'implique pas nécessairement qu'il ne faut pas les étendre. Ces considérations sont donc à remettre à une réflexion ultérieure. Enfin, il souligne que s'il a été très critique sur ce point, il se réjouit tout de même de ce dispositif pour les jeunes.

Frédéric WORMS voudrait soumettre ce texte au vote du conseil d'administration maintenant, avec les corrections sur la procédure de semestres sabbatiques, qui peuvent également être attribués à l'ensemble des autres enseignants-chercheurs, et le nombre de CRCT. Il est vraiment important de mettre ce nouveau dispositif en œuvre cette année et de travailler avec les départements sur les ajustements, les recrutements d'ATER et les vacances.

Par ailleurs, Frédéric WORMS propose de créer un groupe de réflexion sur l'ensemble des problèmes soulevés par les administrateurs. Personne ne les minimise. Ces questions sont posées depuis longtemps. La mise en œuvre de deux congés sabbatiques part de très loin, dans une école qui initialement considérait pourtant que tous ses enseignements étaient fondés sur la recherche, ce qui n'est pas entièrement vrai, puisque certains cours sont obligatoires et statutaires. En outre, les conseils scientifiques le demandent. De même, le rapport d'équité entre chercheurs et enseignants-chercheurs est à prendre en compte. Il conviendra également de revenir sur les critères d'ERC, étant constaté qu'à niveau et âge égaux, les chercheurs vont plus vite vers leur HDR et ERC que les maîtres de conférences.

La direction a donc entièrement conscience de ces dimensions d'équité. Un groupe de réflexion sera mis en place dans le prolongement de ces débats. Elle soumet au vote du conseil d'administration de ce jour le texte proposé, *modulo* les corrections de formulation, comme jalon majeur dans cette perspective commune.

Anne BOUVEROT soumet au vote la mesure telle qu'elle est présentée, avec la correction du nombre de CRCT et la proposition de la direction de mettre en place un groupe de discussions pour examiner la façon de mieux aborder ce sujet pour les maîtres de conférences, professeurs et enseignants-chercheurs de l'École.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les décharges et congés pour recherche MCF.

Nombre de votants : 24 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 9

Anne BOUVEROT souligne que le travail sur ce point se poursuivra, avec la mise en place du groupe de discussions.

2. Modification de la note de gestion relative au RIFSEEP (vote)

Myriam FADEL rappelle que le régime indemnitaire pour les BIATSS a été recadré et revalorisé avec la LPR. L'École a adopté une note de cadrage, qu'il convient aujourd'hui de modifier en sa page 8, compte tenu de la nécessité de mentionner l'indemnité compensatoire versée en cas d'extension des horaires de la bibliothèque. Cette disposition a fait l'objet de discussions entre les agents et leurs représentants et a été validée.

Anne BOUVEROT soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification de la note de gestion relative au RIFSEEP.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

V. Présentation d'une entité de l'ENS-PSL : École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales

Anne BOUVEROT rappelle que depuis plusieurs années, le conseil d'administration prévoit la présentation, à chacune de ses séances, d'une entité de l'École, en alternant Sciences et Lettres. C'est un temps fort et structurant de cette instance. Elle souhaite la bienvenue à Charlotte GUICHARD, directrice de l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales.

Frédéric WORMS remercie Charlotte GUICHARD car cette école doctorale est de plus en plus lourde et cruciale pour l'École. Aussi, il a semblé qu'il était important de la présenter.

Charlotte GUICHARD présente un diaporama de synthèse.

Mathias ABITBOL se dit étonné que Charlotte GUICHARD qualifie de satisfaisant le taux de 77 % de personnes en emploi un an après la fin de leur thèse, sachant qu'elles sont titulaires d'un diplôme prestigieux de niveau Bac+8. Il estime qu'un pourcentage de 15 % de docteurs encore en recherche d'emploi un an après leur sortie est plutôt à questionner.

Charlotte GUICHARD fait valoir que l'échantillon est très limité, étant constitué de 17 docteurs ayant répondu au sondage. A l'échelle nationale, un tel taux de personnes en emploi dans l'année est plutôt satisfaisant.

Mathias ABITBOL estime qu'il faut pondérer par des effets de contrôle. Ces personnes sont tout de même titulaires d'un diplôme de niveau très élevé. Il ne lui semble pas très intéressant de se féliciter en se comparant à des universités moins réputées, par exemple celle de Bourgogne. Ce taux lui paraît très faible pour des titulaires d'un Bac+8.

Charlotte GUICHARD met en avant le contexte très particulier d'incertitude sur l'insertion professionnelle, s'agissant d'une année Covid. Les recrutements sont très peu nombreux et les post-doctorats sont souvent prolongés. Toutefois, l'insertion post-doctorat constitue une réelle préoccupation, avec beaucoup d'anxiété et d'inquiétude chez les intéressés, et des efforts sont consentis pour renforcer les formations. En outre, il faut rappeler que si PSL est réputée, elle est aussi une jeune université. L'ENS délivre ces diplômes de doctorat depuis 2010 au sein de PSL.

Johanne LEBRUN THAURONT soulève la question de la santé mentale et du bien-être des doctorants. Un sondage réalisé au département de chimie a montré une certaine part de souffrance, dont on ignore si elle s'explique par des situations personnelles ou la rédaction des thèses, mais les deux sont tout de même liées. Elle voudrait savoir si Charlotte GUICHARD dispose de données sur ce phénomène, si une enquête a été menée à ce sujet ou est prévue prochainement, et si l'école doctorale travaille sur ces questions.

Marianne LAIGNEAU remercie Charlotte GUICHARD pour cette présentation très intéressante. Elle a bien noté la volonté de transversalité et d'interdisciplinarité. Par ailleurs, elle s'enquiert du pourcentage de thèses relevant de mono-discipline, telle que l'histoire, le latin, l'ancien français ou la géographie.

Jean-Yves MÉRINDOL relève que Charlotte GUICHARD mentionne le programme SACRe comme l'une des originalités de l'école doctorale. Quand l'idée de faire des thèses, au sens doctoral, dans des disciplines artistiques et culturelles a été lancée, elle s'est heurtée à un certain nombre de

commentaires pas tous très favorables, quant au fait que le monde culturel et artistique puisse être intéressé par un aspect relevant du monde académique. Et la critique du monde académique est passée à la critique de l'académisme, l'ennemi de l'art par définition, depuis au moins le XIX^e siècle. Il voudrait savoir quel bilan peut être tiré et s'enquiert des évolutions éventuelles de tous les côtés, en particulier dans le milieu culturel et artistique, par rapport à l'idée que la thèse n'est pas nécessairement l'ennemi de la création.

Marc CRÉPON estime que le problème ne réside pas dans les 77 % de personnes en emploi mais plutôt dans les 17 % de réponses. Il rencontre le même problème avec la direction du master, car celle-ci est évaluée par les instances sur la base de l'insertion professionnelle des étudiants quand ils quittent le master, ce qui est légitime. À cet égard, Marc CRÉPON demande si Charlotte GUICHARD a des idées sur les moyens d'obtenir davantage d'informations sur ce que deviennent les étudiants une fois leur formation achevée. Pour sa part, il pense qu'il faudrait revenir auprès des directeurs et directrices de thèse, qui sont les plus à même de savoir si celle-ci s'est bien déroulée, si des relations correctes ont été entretenues avec les étudiants, etc. Si les doctorants eux-mêmes sont sollicités par l'école doctorale, moins de 20 % d'entre eux répondent.

En réaction aux questions posées précédemment, et à ce mépris envers les universités non parisiennes, **Edwin COLLARD** pense qu'il faut surtout se demander pourquoi des personnes n'ont pas encore trouvé un emploi et plus généralement, si les thèses de l'école doctorale orientent vers l'enseignement supérieur plus que vers d'autres carrières.

Charlotte GUICHARD précise que le taux de 77 % des 17 docteurs n'est pas idéal, mais tout de même satisfaisant. La collecte de ces informations pose un vrai problème. Elle relève du travail du secrétariat et de la direction de l'école doctorale, qui ont dû faire des rappels auprès des non-répondants. Pourtant, cette demande est prévue dans la charte du doctorat de PSL. Les docteurs doivent répondre à l'enquête sur leur insertion professionnelle.

S'agissant de cette dernière, Charlotte GUICHARD souligne que les débouchés dans l'enseignement supérieur sont difficiles et rares. Toutefois, l'an dernier, deux docteurs ont été recrutés juste après leur soutenance, ce qui est très exceptionnel. En réalité, elle est assez confiante pour les sortants de l'école doctorale. Cependant, les années post-doctorat sont de plus en plus nombreuses et les docteurs s'orientent plus lentement vers l'enseignement supérieur, sachant que la moyenne nationale d'âge à l'entrée dans celui-ci est de 30 ans.

Par ailleurs, Charlotte GUICHARD assure que la société a besoin de docteurs. Le doctorat est un diplôme utile mais souvent, les doctorants et doctorantes n'en connaissent pas les débouchés. Le rôle de l'école doctorale consiste à leur présenter des séries de métiers, qui finalement les intéressent beaucoup, et de leur donner envie d'autre chose. Il convient d'éviter l'angoisse liée à la perspective d'un « non-débouché » dans l'enseignement supérieur. Ainsi, la dernière formation sur les carrières dans la fonction publique a rencontré un véritable succès.

Concernant le bien-être des doctorants et doctorantes, aucune enquête similaire à celle menée au département de chimie n'a été réalisée. Toutefois, s'il est souhaité en initier une, Charlotte GUICHARD serait très heureuse d'en discuter. L'école doctorale a des échanges très fréquents avec les représentantes et représentants des doctorantes et doctorants. Elle a ouvert l'an dernier un espace de sociabilité et de travail dans le pôle recherche Lettres, et il est vraiment très investi. Charlotte GUICHARD précise qu'elle n'a pas reçu de remontées sur des problèmes de bien-être à l'échelle collective. L'anxiété est toujours présente, mais aucune enquête n'a été menée sur ces questions.

S'agissant de SACRe, Charlotte GUICHARD l'a évoqué car ce programme a été copié à l'échelle nationale. Il s'est imposé comme modèle de recherche par la création dans la société. L'art, ou en tout cas les formes esthétiques deviennent un moyen nouveau, qu'il faut questionner toujours, de

réflexivité sur la société, la science, etc. SACRe continue ainsi à susciter de nombreuses candidatures chaque année.

Pour ce qui concerne les thèses mono-disciplinaires, Charlotte GUICHARD souligne que l'école doctorale et ses programmes gradués affichent une interdisciplinarité. Toutefois, elle souhaite conserver l'identité des disciplines traditionnellement fortes à l'École normale supérieure, telles que la philosophie, l'histoire ou la littérature classique. Elle n'a pas de chiffres précis en tête, mais l'école doctorale dispose d'un socle, qu'elle voudrait maintenir, sur ces thèses dans des disciplines traditionnellement enseignées à l'ENS et qui figurent parmi les points d'excellence au niveau national.

Valérie THEIS remercie Charlotte GUICHARD de son engagement pour l'ED 540, qui est une jeune école doctorale. Le montage du cycle de formation et le combat pour l'augmentation des contrats doctoraux, qui se poursuivra dans les années qui viennent, ont exigé un énorme travail de sa part. En effet, 18 unités de recherche différentes sur la même école doctorale amènent potentiellement de très nombreux candidats, ce qui nécessiterait davantage de contrats doctoraux. Elle est reconnaissante pour son engagement, qui dépasse de très loin les heures de travail qui lui sont décomptées. Valérie THEIS rappelle en effet à cette occasion que Charlotte GUICHARD est directrice de recherche au CNRS et professeure attachée à l'ENS. À ce titre, sa charge d'enseignement atteint normalement 64 heures, auxquelles s'ajoutent 40 heures d'engagement collectif et administratif. En réalité, elle en fait beaucoup plus.

Anne BOUVEROT remercie Charlotte GUICHARD pour sa présentation, les réponses aux questions des membres du conseil et tout le travail accompli.

VI. Présentation des plans d'action immobilier et numérique

Myriam FADEL indique qu'il s'agit ce jour de présenter la méthodologie d'élaboration des plans d'action immobilier et numérique, sachant qu'ils feront l'objet de points d'avancement lors de toutes les prochaines séances du conseil d'administration. Ils mobilisent les équipes des fonctions support, de nombreux services de la DGS et des moyens financiers conséquents. Le conseil s'est félicité du montant des investissements que l'École engage, dont une grande partie est concentrée sur ces domaines. Gwendoline JOLY-JAGOT, directrice générale des services adjointe, pilote ces deux sujets majeurs, pour lesquels une stratégie est en cours de définition.

Gwendoline JOLY-JAGOT présente un diaporama de synthèse.

Frédéric WORMS remercie Gwendoline JOLY-JAGOT et Myriam FADEL, de même que tous les services. Il s'était engagé, il y a un an, à produire un programme d'action sur cinq ans et l'étape de ce jour est très importante pour jalonner ces deux sujets majeurs que sont l'immobilier et le numérique. La stratégie sera présentée au conseil d'administration. Les cadres, les méthodes et les mobilisations des uns et des autres, exposés dans la présentation, se rempliront de contenus dans les mois qui viennent.

Anne BOUVEROT remercie Gwendoline JOLY-JAGOT pour cette présentation de sujets extrêmement importants pour l'École, notamment en termes d'investissements. En l'absence de questions, elle propose de passer au point suivant, le conseil d'administration étant amené à revenir sur ces questions à chacune de ses séances.

VII. Points scolarité

1. Exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024 (vote)

Myriam FADEL rappelle qu'un cadre réglementaire définit les exonérations des droits d'inscription et les cas dans lesquels elles s'appliquent, en lien avec des situations personnelles ou la stratégie des établissements. À cet égard, le conseil d'administration vote chaque année les critères et les modalités de mise en œuvre. Il est proposé de reconduire le cadrage établi en 2020. La note de présentation comprend un tableau récapitulatif des différentes situations et des procédures d'exonérations associées. Il est également proposé de reconduire le montant de 34 euros, comme la part des droits d'inscription affectée au service commun de la documentation.

Anne BOUVEROT soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'exonération des droits d'inscription pour la rentrée 2023-2024.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Engagement décennal (vote)

Myriam FADEL rappelle que ce dispositif relève d'une décision prise *in fine* par le directeur de l'École, suite à la consultation de la commission de suivi de l'engagement décennal, qui se réunit tous les trois ou quatre mois, puis du conseil d'administration. Ces instances rendent des avis sur les demandes de dispense totale ou partielle du remboursement dû.

Le conseil est appelé à se prononcer sur deux dossiers :

- une demande de dispense de 70 %, avec un avis favorable de la commission motivé par une période de chômage et d'arrêt maladie, conduisant à une exonération à hauteur de 9 700 euros ;
- une demande de dispense partielle émanant d'un élève souhaitant voir réintégrer sa période d'activité en tant qu'autoentrepreneur, avec un avis défavorable de la commission.

Anne BOUVEROT propose de soumettre chacun des dossiers au vote. En l'absence de question sur le premier, elle le met aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2021-676.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Anne BOUVEROT s'enquiert de questions éventuelles sur le second dossier.

Stella MANET demande quels arguments ont été retenus à l'appui de l'avis défavorable de la commission.

Myriam FADEL explique que l'activité d'autoentrepreneur est rémunérée et ne correspond pas à celles permettant une exonération du remboursement.

Edwin COLLARD s'interroge sur la différence entre les deux montants mentionnés dans le dossier. Par ailleurs, compte tenu du caractère surprenant d'une demande d'exonération de la part d'un

autoentrepreneur, il souhaite savoir si des précédents ont pu la justifier ou s'il s'agit de ce que l'on pourrait qualifier de naïveté du requérant.

Myriam FADEL n'a pas connaissance de tels précédents mais l'administration reçoit des demandes assez variées. Le texte est clair sur les critères, quoique certaines situations soient susceptibles de faire l'objet d'interprétations, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. Sans qualifier cette demande de naïve, elle pense que « qui ne tente rien n'a rien ».

Par ailleurs, Myriam FADEL précise que la demande porte sur une exonération de 2 000 euros.

Frédéric WORMS ajoute que l'activité d'autoentrepreneur s'est étendue sur 23 mois et la demande de l'intéressé vise à la déduire de la somme initiale à rembourser, portant sur 27 mois.

Edwin COLLARD en conclut que si la demande était acceptée, il ne resterait que 2 000 euros à rembourser.

Frédéric WORMS le confirme.

Xavier LAZARUS note que la jurisprudence interne est claire sur ce point. En revanche, une mention dans le document support lui semble un peu embarrassante, à savoir que l'intéressé aurait demandé l'autorisation à l'ENS. Si les anciens élèves suivent des cursus qui ne se déroulent pas nécessairement dans la fonction publique, à la sortie de l'École ou à terme, il faudrait peut-être qu'ils testent avant de s'engager dans le privé, avec des années de césure et autres. Il est nécessaire de clarifier si une activité autorisée par l'ENS s'inscrit ou non dans le cadre de ce dispositif. L'autorisation ne vaut pas blanc-seing, car un engagement décennal sincère est pris et s'il n'est pas respecté, un remboursement est dû. Cependant, un flou peut créer de réelles ambiguïtés ou amener certains, suite à une telle autorisation, à se prévaloir d'années de césure pour un délai de remboursement au-delà des 10 ans. Il faut y prendre garde.

Frédéric WORMS fait valoir que les équipes ont bien précisé que l'accord de l'ENS portait sur l'activité et non sur l'engagement décennal. Sans affirmer que la demande est de bonne ou mauvaise foi, il observe qu'un argument sur le fond est de ce fait avancé. Cela lui donne aussi l'occasion de répondre à l'une des questions posées sur l'école doctorale. Un poste de direction des carrières normaliennes a été créé à l'ENS et deux candidats restent en lice pour le pourvoir. Il permettra de suivre les débouchés, en lien avec les services du COST, mais l'idée est aussi que légalement de répondre aux questions des normaliennes et normaliens s'orientant vers toutes sortes de métiers. La jurisprudence s'étoffe et les réponses sont de plus en plus précises.

Dans le cas d'espèce, la demande n'a pas été adressée formellement au service de l'engagement décennal et personne n'a pu indiquer à l'intéressé que l'activité n'était pas compatible.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote sur la recommandation de la commission, en vue de refuser la dispense et de demander un remboursement de 14 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2017-62.

Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

VIII. Question(s) diverse(s)

1. Bien-être des doctorants et doctorantes et sondage du département de chimie

Nicolas CHÉRON fait part de la réalisation d'une enquête au sein du département de chimie par Axel GOMEZ et Clémence COURREGELONGUE, représentants des doctorants. Suite à des

discussions informelles, ils ont décidé de la mettre en place pour aborder divers thèmes. La participation s'est élevée à 50 %, ce qui est relativement significatif.

Nicolas CHÉRON insiste sur le fait que ces données sont extrapolables à l'ENS. Elles ne sont pas internes au département de chimie, celui-ci ne se distinguant en rien des autres sur ces problèmes. Par ailleurs, ces données sont les seules disponibles.

Nicolas CHÉRON explique qu'il présente ce dossier, car partageant un bureau avec Axel GOMEZ, avec qui il en a beaucoup discuté. Le document de synthèse étant très bien conçu, il reviendra uniquement sur deux ou trois points significatifs et inquiétants.

Tout d'abord, pour la majorité des doctorants et doctorantes, la thèse semble bien se dérouler. Cependant, à la question « comment vas-tu de manière générale ? », 8 % ont répondu « vraiment pas bien » et 5 % « pas bien ». En outre, à la question « as-tu l'impression d'être soutenu ou encouragé par ton encadrant ou encadrante ? », 16 % répondent « pas vraiment » ou « pas du tout ». De plus, 13 % des doctorants et doctorantes indiquent avoir été victimes de harcèlement, dénigrement ou pression excessive de la part d'un encadrant ou d'un autre permanent. Parmi les anglophones, cette part monte à 36 %. Ces données sont clairement alarmantes.

Par ailleurs, la moitié des répondants indique ne pas savoir vers qui se tourner en cas de problème et 30 % précisent travailler plus de 50 heures par semaine en moyenne. Ce sujet s'avère compliqué à analyser, car la moitié des doctorants et doctorantes affirment vouloir mener une carrière académique. Certains se placent d'eux-mêmes sous forte pression et travaillent le week-end. Celle-ci peut aussi émaner des autres doctorants, qui pensent que la norme consiste à travailler le soir et les week-ends, alors que ce n'est pas le cas. Ces éléments sont difficiles à appréhender, mais l'on ne peut exclure une pression de la part des encadrants au vu des données recueillies.

À ce propos, Nicolas CHÉRON rappelle que chaque fois que le conseil d'administration a abordé la question des violences sexistes et sexuelles, Carole AIMÉ a soulevé celle des violences morales. Un sondage à ce sujet avait été réalisé à l'ESPCI. Nicolas CHÉRON jugerait utile de récupérer des données pour tous les doctorants de l'École, mais aussi tous les usagers. Des personnels des bibliothèques, des ingénieurs administratifs, des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs peuvent considérer subir des pressions. Il est vraiment nécessaire de prendre le problème à bras-le-corps et de mettre en place un sondage officiel.

Après ce rapide état des lieux, Nicolas CHÉRON se propose d'évoquer quelques solutions. Il estime qu'il faut y réfléchir avant même les conclusions d'une enquête. Elles doivent émaner de la direction de l'École, car il est difficile pour un directeur ou une directrice de département d'imposer des mesures contraignantes à ses collègues. Des pistes de réflexion peuvent être suggérées :

- imposer des formations à l'ensemble des encadrants et encadrantes, comme ce fut le cas pour les violences sexistes et sexuelles ;
- imposer des horaires, pour vider les locaux à 20 heures par exemple : c'est compliqué, compte tenu de conférences longues et autres impératifs, mais il est nécessaire de réduire cette pression des doctorants les uns envers les autres ;
- imposer la prise de 46 jours de vacances ;
- appliquer le droit à la déconnexion en bloquant les communications par mails à certains horaires ;
- communiquer avec les doctorants. La question des violences sexistes et sexuelles a été une porte d'entrée pour des discussions, mais celle de la violence morale est différente.

Nicolas CHÉRON souligne qu'il est possible d'agir rapidement. Des données chiffrées sont nécessaires mais devant siéger dans un an à son dernier conseil d'administration, il aimerait vraiment que celui-ci avance sur ce dossier pour les doctorants et les doctorantes et pour l'ensemble des communautés de l'École.

Frédéric WORMS remercie Dorothée BUTIGIEG, directrice de la vie étudiante de l'École normale, d'avoir accepté de contribuer à la prise en charge de ce sujet. Elle le fera notamment en s'appuyant sur les questions posées dans ce conseil d'administration. L'idée est d'acter qu'il s'agit de problématiques importantes, sur lesquelles quelques données ont été apportées, et de faire monter le sujet en puissance à plusieurs niveaux, dont PSL. En créant la direction de la vie étudiante, qui s'occupe aussi des masters et des doctorats, l'École revendique son rôle mais tous les doctorants sont aussi dans PSL, qui manifeste beaucoup de soutien aux étudiants. De même, il convient de garder à l'esprit les écoles doctorales, les départements, etc.

Ce sujet doit préoccuper l'École, comme tous ceux liés à la vie étudiante. Il existe une spécificité doctorale, qui est effectivement assez complexe. La direction est très consciente de l'extension de la question des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement, avec une étape qui devait absolument être marquée, dans une prise de conscience qui n'est d'ailleurs pas terminée. Au-delà, l'École est très consciente des autres dossiers, qu'il ne faut pas confondre et qui sont à l'ordre du jour.

Dorothée BUTIGIEG remercie les doctorants pour ce sondage, dont les résultats sont sans surprise. Ils correspondent à des retours qu'elle reçoit, mais beaucoup plus ponctuels et informels. Il pourrait être intéressant de mener une telle enquête à l'échelle de l'École et le constat serait probablement le même, malgré quelques différences entre Lettres et Sciences.

De nombreux sujets émergent, notamment celui de la pression et des violences morales, qui pose une difficulté en termes de signalement et de traitement. Une cellule d'écoute et de veille existe, regroupée à celle qui traite des situations de violences sexistes et sexuelles, mais elle n'est pas compétente pour les questions de harcèlement moral, relevant de la compétence de l'établissement en matière de risques psychosociaux. Ainsi, si elle est sollicitée, elle pourra éventuellement orienter mais ne pourra pas prendre en charge les signalements.

Par ailleurs, la grande difficulté à la communication auprès des doctorants. Depuis quelques années, grâce à l'une de leur représentante au conseil d'administration, il existe une liste doctorant@ens.psl.eu, censée permettre de s'adresser à l'ensemble de ceux inscrits à l'École. Personnellement, Dorothée BUTIGIEG leur écrit souvent et il serait important de vérifier s'ils reçoivent tous les messages de la direction.

Dans d'autres contextes, des relais sont disponibles. Par exemple, pour les normaliens et normaliennes, les directeurs et directrices des études et de département servent d'intermédiaires et transmettent des informations. C'est également le cas des responsables de master. Or il manque ce relais pour les doctorants et doctorantes et il faudrait peut-être identifier des personnes qui seraient au courant des informations très importantes et les transmettraient directement.

Pour ce qui concerne les formations, il est tout à fait possible de les déployer. Se pose la question de l'incitation et de l'obligation à les suivre et il faudra trouver une formation bien adaptée, ce qui représente toujours une difficulté. D'ailleurs, Nicolas CHÉRON a peut-être des pistes à ce sujet.

Nicolas CHÉRON évoque une excellente formation qu'il a suivie sur le thème « encadrer un projet doctoral », proposée par PSL et dispensée par deux personnes de l'association Bernard Gregory. Elle se déroule sur deux jours. Il y aura sûrement des retours négatifs si elle est imposée à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs, qui devront les dégager sur leur emploi du temps.

Frédéric WORMS assure que ces éléments seront instruits. Tout passera par Dorothee BUTIGIEG et les membres du conseil d'administration en seront tenus informés.

Anne BOUVEROT remercie Nicolas CHÉRON d'avoir remonté ce point, qui est pris en compte. Le conseil d'administration sera tenu informé de la suite.

Martin ETEVE s'enquiert de la possibilité de convenir de la réalisation de ce genre d'enquête, via les adresses mail, auprès de tous les doctorants de l'École. Elle aurait du sens.

Frédéric WORMS assure qu'il est possible de lancer des actions auprès de tous les doctorants. En revanche, il convient d'abord d'instruire les éléments évoqués pour apprécier s'il faut réaliser cette enquête précise, telle qu'elle l'a été au département de chimie. Même les collègues et les étudiants et étudiantes de ce dernier considéreront qu'elle est perfectible, qu'il faut en tirer des leçons, prendre en compte des différences, etc. Une extension automatique serait se passer d'un temps intermédiaire indispensable. Nicolas CHÉRON a demandé, avec un accent personnel que Frédéric WORMS a entendu, que le conseil d'administration se donne un an pour mener des actions, et cela paraît raisonnable.

Marc CRÉPON convient que le mal-être des doctorants est un sujet capital. Il faudrait vraiment identifier nombre de différences, car le mal-être en première année n'est pas le même en cours de thèse, ni au moment où elle s'achève. Il observe chez un grand nombre de doctorants qu'il encadre, ou avec lesquels il est en contact, un accroissement de l'anxiété à l'approche de l'achèvement de la thèse, au moment où l'on se demande comment réussir à intégrer un emploi. C'est un vrai sujet, lié à celui de l'insertion professionnelle, et il constitue une autre forme de malaise, encore plus considérable que le reste, en tout cas pour les étudiants en Lettres. Cela implique une différenciation par les disciplines. En effet, la valorisation de la thèse n'est pas la même si elle est en économie, en sciences humaines ou en chimie et physique.

Le sujet inclut aussi les questions des harcèlements. Le sentiment de certains doctorants d'être abandonnés pendant la durée de leurs études peut engendrer un véritable problème. Cela dépend largement de leur insertion dans le laboratoire, des cours qu'ils suivent, de la façon dont ils travaillent individuellement ou collectivement, des espaces de sociabilité mis à disposition. De ce point de vue, l'aménagement du couloir jaune à l'École et l'espace créé pour les doctorants ont contribué à changer la donne et à rompre ce sentiment d'isolement qui, dans le long cours de la thèse, constitue l'une des plus grandes difficultés auxquels ils peuvent être confrontés.

Stella MANET remercie aussi bien les étudiants que les collègues du conseil d'administration qui ont porté à la connaissance de ses membres les résultats de l'enquête. Elle souligne qu'il s'agit certes de doctorantes et doctorants, mais surtout d'une population contractuelle. Elle a entendu des propos identiques et observé les mêmes agissements au sein des personnels administratifs, des moniteurs étudiants et autres personnels précaires. Aussi, elle rejoint les propos de Nicolas CHÉRON sur l'opportunité d'ouvrir le champ d'investigation sur ces derniers et la nécessité de se montrer extrêmement attentifs sur ce point, car il s'agit non seulement de l'équilibre de la personne concernée mais aussi du service.

Par ailleurs, Stella MANET se dit frappée par le fait que seules 50 % des personnes interrogées sachent à qui s'adresser en cas de problème. Dorothee BUTIGIEG est pourtant très connue pour son engagement et très visible. En outre, la nouvelle instance CSA, dans la partie appelée autrefois CHSCT, dispose de référents violences sexistes et sexuelles, qui siègent dans ce comité. Ils sont disponibles en cas de besoin de signalement, d'orientation, etc.

Belen LASA ILUNDAIN indique être confrontée au sujet des violences sexistes et sexuelles en tant qu'étudiante, militante et membre de syndicat. De nombreux problèmes se posent au-delà des référents. Ils sont souvent liés à l'inaction et au manque de moyens de l'École, pour x raisons. Les victimes qu'elle a accompagnées auprès des instances n'ont pas reçu une réponse appropriée. Cela

provoque une grande réticence à s'adresser à ces dernières et à en parler, car cela revient à s'exposer aux regards extérieurs, à l'administration, parfois aussi à ses agresseurs, et il faut en tenir compte.

Belen LASA ILUNDAIN ne sait pas exactement quels sont les ressorts et les solutions, mais un énorme travail reste à faire dans l'écoute, l'accompagnement et toutes les alternatives qui existent, hormis la plainte, pour protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles, et surtout pour les inciter à parler, car s'adresser à l'administration n'est pas la première chose qu'elles demandent.

Frédéric WORMS assure que la direction est très consciente des problèmes exposés. Le plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles les prend en charge. Une cartographie des points d'entrée a été annexée à la charte, de même que toutes les procédures d'accompagnement, y compris par les référents au sein de l'ex-CHSCT, dispositif qui sera d'ailleurs actualisé. La prise de conscience est forte et l'École répond en grande partie à ces préoccupations, avec un calendrier.

S'agissant du statut contractuel des doctorants et de leur insertion dans le cadre plus large des conditions de travail, l'École ne part pas du tout de zéro. Un cabinet a mené une grande enquête sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail à l'ENS, qui sera sans doute renouvelée. Les doctorants sont certes des contractuels, mais ceux-ci se posent aussi des questions spécifiques. La pluralité des points d'entrée est très importante.

Anne BOUVEROT souligne que le conseil d'administration débattrà à nouveau de ces sujets, selon l'engagement que la direction a pris.

2. Pérennisation de l'internat

Edwin COLLARD remercie les membres du conseil d'administration qui ont accepté de cosigner la demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour, motivée par une inquiétude diffuse dans la population normalienne concernant la pérennité de l'internat et la stabilisation du nombre de chambres. Depuis 2018, il est passé de 818 à 752, selon les chiffres transmis par la délégation générale des élèves. À l'approche des travaux de rénovation du campus de Montrouge, une inquiétude se fait jour quant à l'éventualité qu'un grand nombre de chambres, soit 15 % ou 20 % du parc immobilier, ne soit plus accessible de manière temporaire, puis définitive.

Edwin COLLARD a pris note et apprécié les engagements de la direction en ce qui concerne le maintien de l'internat, qui est important pour la vie intellectuelle et associative du campus, et pas simplement pour l'accès aux chambres à un prix abordable. Il contribue également aux recettes de l'ENS.

Edwin COLLARD signale avoir transmis à la direction un texte pour insertion dans le règlement intérieur, afin de servir de base à cet échange. Il est conscient qu'il est perfectible et appelé à être débattu dans cette instance. Il voudrait ainsi proposer d'ouvrir la discussion sur la pérennisation de l'internat de l'ENS.

Anne BOUVEROT sait que l'internat est extrêmement important, comme le soulignera sans doute Frédéric WORMS.

Frédéric WORMS confirme que ce sujet a été abordé lors de la réunion préparatoire avec les élus. Sur le fond, il réitère ici l'engagement constant de l'École sur ce point. Marc MÉZARD avait accru le nombre de chambres, notamment à l'occasion de la transformation d'un bâtiment qui comportait auparavant des bureaux. Cet engagement à améliorer la qualité de l'internat et à le préserver dans sa mission, son ambition mais aussi son volume reste fort.

Frédéric WORMS remercie à cet égard Edwin COLLARD d'employer le mot « internat », car il y est très sensible, s'agissant non de logements étudiants mais de l'internat de l'École, avec ses critères d'attribution très spécifiques, définis en collaboration avec la DG étudiante.

Frédéric WORMS mentionne également l'aspect méthodologique. Il est proposé que tout changement concernant l'internat soit soumis au conseil d'administration, plutôt que d'inscrire dans le règlement intérieur une incompressibilité quantitative, d'autant que des questions juridiques se poseraient dans ce cas. Aussi, il propose de dresser régulièrement un bilan sur les conditions d'hébergement et l'internat devant cette instance, à une fréquence compatible avec les travaux des services.

Le troisième aspect est également mentionné dans la proposition de texte d'Edwin COLLARD. Il y aura toujours des modifications, en fonction des travaux qui pourront conduire à agrandir les chambres, donc à diminuer leur nombre, mais en compensant ailleurs. L'École restera vigilante sur le sujet. Un bilan précis, en particulier sur Montrouge, sera présenté lors d'un prochain conseil d'administration. Myriam FADEL négocie déjà avec les différents acteurs de la réfection de ce site afin que la construction des tours nouvelles soit préalable à la destruction des anciennes chambres, pour éviter une perte sèche pendant une longue période.

Aussi, Frédéric WORMS remercie Edwin COLLARD d'avoir porté ce point. S'agissant de la méthode, un groupe de réflexion sur l'hébergement avait été constitué avec la délégation générale étudiante et la direction de l'École. En tout cas, un point régulier sera fait dans les instances.

Xavier LAZARUS suggère d'intégrer dans la réflexion sur l'immobilier de l'École une augmentation du nombre de chambres. Il convient de tenir compte du critère social. Aujourd'hui, avoir une chambre ou un logement contribue souvent à l'accès aux études supérieures de ceux qui ne sont pas inscrits dans le cadre du traitement du fonctionnaire stagiaire. De plus, proposer des chambres à prix raisonnable revient à offrir des bourses déguisées, beaucoup plus efficaces, car permettant de mobiliser les grands donateurs au sein de la fondation. Une réflexion plus large est à mener en la matière, car l'École doit maintenir son parc avec les moyens dont elle dispose, et parvenir à l'augmenter. Cet objectif est important pour l'accessibilité à l'enseignement supérieur des personnes qui n'ont pas les moyens de louer un studio à 800 euros par mois dans le Quartier latin.

Frédéric WORMS ne peut qu'approuver ces propos sur le principe. Cependant, il faut rappeler que pendant le mandat de Marc MÉZARD, une extension à tous les normaliens et toutes les normaliennes a déjà eu lieu, y compris celles et ceux qui n'ont pas le statut et ont déjà un accès de droit. Cette mesure majeure n'était acquise ni dans le principe, ni dans les moyens. Pour l'instant, il existe une certaine marge de manœuvre, notamment au second semestre. Il faudrait en avoir davantage pour répondre aux autres demandes, dont la direction est consciente. Elle a ce souci d'élargissement, s'agissant par exemple d'attributions aux mastériens et doctorants, insuffisantes mais complémentaires.

Belen LASA ILUNDAIN sent que le texte proposé par les élus va passer à la trappe.

Frédéric WORMS soutient que le sujet ne passe pas à la trappe.

Belen LASA ILUNDAIN l'entend, mais remarque que les élus sortiront de ce conseil d'administration sans avoir reçu un engagement ferme. Elle espère qu'ils peuvent compter sur la direction.

Frédéric WORMS fait valoir que ces échanges seront transcrits dans le procès-verbal.

Belen LASA ILUNDAIN souligne que la situation est un peu particulière. La délégation générale est en train de réfléchir à la façon d'intégrer beaucoup plus facilement les mastériens et tous ceux qui n'ont pas le statut et doivent effectuer un parcours du combattant, y compris pour les logements

d'urgence. Elle reconnaît un esprit de l'internat et des critères spécifiques mais des élèves de l'ENS se situent tout de même en dessous du seuil de pauvreté. Certains sont en décrochage scolaire, en raison de la précarité étudiante. Cela doit devenir une urgence au nom de l'égalité des chances. Si l'École s'engage à élargir le public ayant accès à ses cours, il faut aussi avoir conscience que se loger dans le V^e arrondissement, voire simplement à Paris, n'est pas possible pour des boursiers.

Martin ETEVE relève que seuls les élèves inscrits à l'ENS sont éligibles à l'attribution de ces logements. Or les mastériens sont inscrits dans deux écoles. Il sait que ce sujet ne pourra pas être abordé à cette séance mais le fait que la plupart n'aient pas le droit à bon nombre de dispositifs de l'École est vraiment une aberration. L'internat viendra plus tard. Il faut commencer par le CEVEC, les cartes, etc. Il est nécessaire d'aborder cette question pour faire en sorte qu'en suivant un master à l'ENS, même s'il est co-accrédité, l'on soit mastérien de l'École.

Mathias ABITBOL abonde en partie dans le sens des remarques de ses camarades, car ayant l'impression que PSL se décharge de sa responsabilité sur la question des mastériens. Dès qu'ils suivent un master PSL, l'on pourrait considérer que celle-ci les prend en charge. Des aspects qui ne posent absolument pas de difficultés dans d'autres universités, comme Paris I ou Paris IV, deviennent des problèmes parce que les dispositions du statut font que les mastériens n'ont pas nécessairement accès à la cantine, à l'hébergement, etc. De ce point de vue, PSL n'accomplit pas ses tâches. Il semble qu'elle envisage un projet de développement de l'hébergement mais actuellement, elle ne dispose pas en propre de ressources immobilières pour loger des étudiants dans le besoin.

Il est donc important que l'ENS exerce une pression sur PSL pour qu'elle accomplisse ces missions centrales. Aujourd'hui, l'université bénéficie de financements conséquents pour des projets peut-être importants, mais moins que la santé mentale et le logement des étudiants en difficulté financière. Elle ne mobilise pas ses ressources de la manière la plus pertinente.

Edwin COLLARD remercie l'administration pour son engagement. Il semble que l'absence de chiffres clairs sur l'évolution des chambres au fur et à mesure des années entretient les incertitudes et les inquiétudes dans la communauté étudiante. Par ailleurs, il a cru comprendre que la pérennisation de l'internat était un préalable à toute discussion sur l'extension de son accès. Une augmentation de la pression sur celui-ci, sans avoir cette garantie, est contre-productive, d'autant qu'un certain nombre de personnes qu'il représente est très attaché au fait que l'internat, avec ses spécificités, soit géré par la délégation générale étudiante de l'ENS et non traité de la même manière qu'un logement étudiant du CROUS, par exemple. Le conseil d'administration aura certainement l'occasion de débattre de ce point, qui avait déjà été abordé par le passé. Il lui semblait important de le souligner aujourd'hui.

Anne BOUVEROT remercie Edwin COLLARD d'avoir porté à l'ordre du jour ce sujet, que le conseil d'administration aura encore l'occasion d'évoquer. Le directeur et la direction ont pris un engagement clair sur l'importance de l'internat et le fait de communiquer sur les chiffres et les moyens de préserver, voire d'augmenter le nombre de chambres.

Anne BOUVEROT rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 5 juillet à 14 heures et remercie les administrateurs de leur participation.

La séance est levée à 13 h 40.